

On voit loin pour notre monde

CTE - 042M
C.P. – Cible de
réduction d'émissions
de gaz à effet de serre
du Québec pour 2030



Commentaires de la FQM
**Cible de réduction d'émissions
de gaz à effet de serre du Québec
pour 2030**

22 octobre 2015



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Fondée en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est établie comme un acteur crédible qui, par ses actions, vise constamment à défendre l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Comptant plus de 1 000 municipalités locales et municipalités régionales de comté (MRC) membres, la FQM s'appuie sur une force de 7 000 élus. Ses structures décisionnelles et consultatives, dont son conseil d'administration, ses cinq commissions permanentes et son assemblée des MRC, lui permettent de prendre des positions visant le développement durable du territoire québécois.

MISSION

- Représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique.
- Soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs.
- Conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec.

VISION

La Fédération québécoise des municipalités est le leader politique et stratégique des municipalités locales et régionales, la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires.

VALEURS

- La concertation dans l'action
- Le respect de la diversité des territoires
- La qualité des interventions et des services

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1 Aménagement du territoire et mobilité durable	2
2 Électrification des transports.....	3
3 Planification des interventions	4
Conclusion	5
Bibliographie.....	6

Introduction

C'est avec intérêt que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) transmet ses commentaires sur le document de consultation, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

D'entrée de jeu, la FQM se positionne en faveur de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) proposé par le gouvernement du Québec pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau des émissions de 1990.

Considérant que la majeure partie des émissions québécoises de GES provient du secteur des transports (44,7 %), la FQM estime ambitieuse la cible de réduction proposée par le gouvernement. Est-elle suffisante? La Fédération laisse le soin aux scientifiques de le déterminer.

Une chose est sûre, la réduction des émissions de GES est un enjeu qui interpelle tous les Québécois, car les effets des changements climatiques représentent déjà une réalité dans plusieurs régions.

La nécessité d'atteindre la cible de réduction des émissions de GES exige toutefois du gouvernement qu'il établisse une stratégie qui interpelle les collectivités et qui tient compte de la diversité des milieux.

À cet effet, le gouvernement du Québec précisait dans le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* qu'il comptait sur l'apport des collectivités et leur pouvoir d'influence sur l'occupation du territoire et l'urbanisation. La FQM partage ce point de vue et estime que les municipalités ont un rôle majeur à jouer, tant sur le plan de l'aménagement du territoire que sur celui de la mobilité durable.

Ainsi, pour agir efficacement dans sa lutte aux GES, le gouvernement doit travailler en partenariat avec les municipalités et contribuer à l'essor des initiatives locales et régionales en matière de transports collectifs et d'électrification des transports.

Enfin, l'atteinte de la cible de réduction des GES nécessitera un changement de culture important ainsi qu'un vaste effort de communication et de sensibilisation auprès de la population, sans quoi les efforts déployés resteront vains.

1 Aménagement du territoire et mobilité durable

Le Livre bleu de la FQM, portant sur la gouvernance de proximité, propose des avenues prometteuses pour assurer le déploiement optimal du secteur des transports, secteur responsable d'une part importante des émissions de GES au Québec.

Afin de maximiser les interventions publiques en cette matière, la FQM souhaite que la MRC soit désignée comme entité responsable de la planification de l'aménagement du territoire et de la mobilité durable. Déjà responsable de l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement à l'échelle régionale, la MRC doit être reconnue comme l'instance de planification du transport collectif. Trop d'organisations sont responsables d'offrir des services de transport, et ce, au détriment de la qualité des services et de la saine gestion des fonds publics. La concertation des efforts financiers et humains au cœur de la MRC doit être encouragée afin d'accroître l'offre de services. De plus, le gouvernement doit impérativement favoriser la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports.

Actuellement, plus de 70 MRC coordonnent un service de transport collectif régional. Malgré des débuts parfois difficiles, plusieurs histoires à succès se sont multipliées au fil des ans, dont celle de Régie intermunicipale de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (RéGIM). Formée par les 5 MRC de la Gaspésie et par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, cette organisation vise à répondre aux besoins de la population en transports collectifs et connaît une croissance constante de ses activités depuis 2010. Elle a d'ailleurs bonifié son offre de services en transport en 2015, en mettant sur pied un service de navettes vers les arrêts d'autocars d'Orléans Express.

À ce cas s'ajoute aussi l'exemple de la MRC de Maskinongé où des mesures axées sur la mobilité durable des travailleurs et étudiants ont été graduellement mises en place depuis 2012. Grâce à l'implantation d'un outil de gestion des déplacements et au développement de plusieurs partenariats, de nouvelles lignes de transport ont pu être créées afin d'améliorer l'offre de service pour les étudiants et les travailleurs. En l'espace de 6 mois seulement, le nombre de déplacements a connu une hausse de 40 % par rapport à l'année précédente.

La MRC de Maskinongé se distingue aussi par ses initiatives visant à accroître le covoiturage et la mobilité des travailleurs. En effet, grâce au programme Action-Climat, la MRC est à l'origine du premier stationnement incitatif en Mauricie.

Au-delà de l'amélioration de la gouvernance du transport collectif, le gouvernement doit aussi augmenter les investissements consacrés au maintien des transports collectifs et encourager l'augmentation de l'offre de services. À ce sujet, la *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* a prévu 1,5 G\$ d'investissement dont l'essentiel proviendra des revenus issus du marché du carbone.

Le temps est venu pour le gouvernement de matérialiser cet engagement et de soutenir les municipalités dans leurs efforts visant la transition de l'auto-solo vers le transport collectif. Les solutions existent et il faut dès maintenant coordonner nos efforts pour les mettre en œuvre.

2 Électrification des transports

Un autre moyen de réduire les émissions de GES en provenance du secteur des transports est de favoriser une stratégie québécoise d'électrification des transports à l'ensemble du territoire québécois. Là encore, l'engagement du gouvernement du Québec est fondamental. Récemment, celui-ci s'est engagé à investir 421 M\$ sur cinq ans lors de l'annonce du *Plan d'action en électrification des transports 2015-2020*.

Pour la FQM, il est important que cette démarche ne s'effectue pas au détriment des régions. L'accessibilité aux véhicules et aux réseaux de bornes électriques doit être favorisée partout sur le territoire. Cela constitue un indispensable pour assurer le développement futur des collectivités et accroître leur attractivité.

Déjà, des municipalités ont emboîté le pas en intégrant dans leur flotte de véhicules des automobiles électriques et en procédant à l'installation de bornes de recharge à même les bâtiments municipaux. C'est le cas, notamment, de municipalités comme Amqui, Plessisville et Bromont. Dans le cas de Bromont, cette municipalité s'est dotée d'un Plan de développement durable et s'est fixé une cible de réduction des émissions de GES de 40 % d'ici 2030. De plus, afin de favoriser le rayonnement du projet et d'optimiser l'utilisation de voitures électriques, la municipalité a implanté un système d'autopartage.

De toute évidence, les municipalités peuvent jouer un rôle important auprès des populations en favorisant l'essor des véhicules électriques. De telles initiatives doivent être encouragées à travers l'ensemble du Québec et il ne fait pas de doute que la reconduction des programmes *Roulez électrique* et *Branché au travail* y contribueront. Par ailleurs, il est important que le soutien à l'implantation de bornes de recharge ne se limite pas aux principaux axes routiers. Pour la FQM, les axes secondaires en région ne doivent pas être négligés.

Dans la même lignée, certaines mesures du *Plan d'action en électrification des transports 2015-2020*, comme la mise en place d'un programme favorisant l'acquisition d'autobus scolaires électriques, nous apparaissent prometteuses. Considérant que près de 8 000 autobus scolaires parcourent les routes du Québec, la transition du diesel à l'électrique ne peut être qu'encouragée. Tenant compte de la réalité des régions et des longs trajets qu'ont à effectuer les transporteurs scolaires, il serait capital de favoriser les autobus électriques sur les routes de campagne du Québec.

3 Planification des interventions

Les initiatives des municipalités en matière de réduction des émissions de GES doivent absolument être soutenues et encouragées par le gouvernement du Québec. À cet effet, la FQM croit que le programme Climat municipalités se doit d’être reconduit et bonifié.

Ce programme a, jusqu’ici, permis à plus de 200 municipalités de procéder à un inventaire des émissions de GES sur leur territoire et 77 d’entre elles ont produit un plan d’action. Climat municipalités a connu un vif succès et il faut continuer d’encourager les municipalités à se doter d’un plan d’action et à structurer leurs interventions.

Le *Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques* prévoyait 94 M\$ pour soutenir les municipalités dans leurs initiatives de réduction de GES, d’adaptation aux changements climatiques et d’aménagement durable du territoire. La FQM encourage le gouvernement du Québec à aller de l’avant sur cette voie.

Le gouvernement doit favoriser la planification des interventions à l’échelle locale et régionale, non seulement sur le plan de la réduction des GES, mais également en ce qui a trait à l’adaptation aux changements climatiques. Sur cet aspect, les municipalités, de par leurs compétences en aménagement du territoire, peuvent jouer un rôle clé. En effet, celles-ci sont à même d’identifier les vulnérabilités de leur territoire et de mener une réflexion sur les outils d’aménagement à développer dans une perspective de développement durable.

Toutefois, cela ne pourra se faire sans ressources techniques et financières. Car bien qu’il ne fasse pas de doute que le palier municipal soit le mieux adapté pour mener ce genre d’action, ses ressources actuelles le limitent dans ses ambitions.

Conclusion

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie estimait, en 2011, que les coûts des changements climatiques pourraient atteindre 43 milliards de dollars par année en 2050. Face à un tel constat, on ne peut rester passif. Déjà, en 2008, le rapport Stern invitait la collectivité internationale à prendre conscience des risques économiques de l'inaction face aux changements climatiques. L'ancien économiste de la Banque mondiale soulignait qu'une action immédiate pour stabiliser et réduire les émissions de GES aurait des retombées économiques bien supérieures au coût des mesures prises en ce sens.

Le Québec n'y échappe pas : il doit lui aussi faire sa part pour réduire les émissions de GES dans l'atmosphère. Le défi est colossal, certes, mais l'inaction n'est pas une option.

Le milieu municipal est ouvert à travailler en partenariat avec le gouvernement du Québec et à coordonner des interventions à l'échelle locale et régionale. Toutefois, le chantier à entreprendre est énorme et l'atteinte de l'objectif de réduction des GES nécessitera un changement de culture important.

Enfin, la FQM est confiante que le gouvernement et les municipalités sauront tracer la voie vers une économie plus verte et davantage orientée vers le développement durable.

Bibliographie

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, *Une gouvernance de proximité – Miser sur l'intelligence des collectivités pour l'occupation et la vitalité réussies de tous les territoires du Québec*, 2014, [En ligne], septembre 2014.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, [En ligne], 2015.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le Québec en action vert 2020 – Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*, [En ligne], 2012.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Propulser le Québec par l'électricité – Plan d'action en électrification des transports 2015-2020*, [En ligne], 2015.

RÉGIM, Site de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, [En ligne]. <http://regim.info/a-propos-de-la-regim/la-regie/> (consulté le 30 septembre 2015).

STERN, Nicholas, *The Stern Review: The Economics of Climate Change*, London, 2006.

TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE, *Le prix à payer : répercussions économiques du changement climatique pour le Canada*, 2011.

TRANSPORTS COLLECTIFS & COVOITURAGE MRC DE MASKINONGÉ, Site de la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé, [En ligne]. <http://www.ctcmaskinonge.org/> (consulté le 29 septembre 2015).

VILLE DE BROMONT, *Plan de développement durable, projet Pense ta ville*, [En ligne]. <http://www.bromont.net/services-aux-citoyens/developpement-durable/> (consulté le 30 septembre 2015).